

## Peut-on avoir une homologation CE sans avoir un brevet déposé auprès de l'INPI ?

Oui. Une homologation CE n'a absolument *pas* besoin d'un brevet INPI. Les deux démarches sont totalement indépendantes juridiquement.

### 1. Relation juridique entre brevet et marquage CE

Les systèmes **brevet** et **marquage CE** n'ont aucun lien obligatoire :

- **Le brevet (INPI, OEB)** protège une *invention* et donne un **droit d'interdire** aux autres de l'exploiter. → C'est un **titre de propriété intellectuelle**, facultatif, sans rapport avec la conformité réglementaire.
- **Le marquage CE** atteste qu'un produit respecte les **exigences essentielles** d'une **directive européenne applicable** (sécurité, santé, environnement). → C'est une **obligation réglementaire** pour certains produits, mais **seulement si une directive l'exige**.

➡ Un produit peut être marqué CE sans aucun brevet. ➡ Un produit peut être breveté sans être marqué CE. ➡ Les deux systèmes ne se croisent jamais dans la loi.

### 2. Pourquoi un fabricant peut marquer CE sans brevet

Parce que :

- Le marquage CE repose sur la **conformité à une directive** (ex. machines, jouets, EPI, dispositifs médicaux...).
- Le brevet repose sur la **nouveauté technique** d'une invention.

Un fabricant peut donc :

- **Auto-déclarer** la conformité CE (si la directive le permet).
- **Ne déposer aucun brevet** pour son produit.
- **Commercialiser légalement** son produit (si la directive applicable existe et est respectée).

### 3. Cas particulier du “cadre à tracteur”

C'est ici que la situation devient intéressante :

✓ **Le cadre à tracteur peut être non breveté**

Aucun brevet INPI n'existe pour le Système Bleu ou dispositifs similaires.

✓ **Mais il ne peut pas être “CE” au sens juridique strict**

Parce qu'aucune directive européenne ne couvre la transformation d'un véhicule motorisé en remorque. Donc :

- Aucune procédure CE n'existe pour ce type de produit.
- Aucun organisme notifié ne peut délivrer un certificat CE.
- Aucun numéro CE ne peut exister.
- Le marquage CE apposé est **forcément auto-déclaratif** et **sans valeur réglementaire**.

→ Le fait qu'il n'y ait pas de brevet n'a rien à voir avec l'absence d'homologation CE.

→ C'est l'absence de directive applicable qui rend impossible une vraie homologation CE.

## 4. Synthèse claire

Élément	Brevet INPI	Marquage CE
Nature	Protection intellectuelle	Conformité réglementaire
Obligatoire ?	Non	Oui, si directive applicable
Lien entre les deux ?	Aucun	Aucun
Peut-on avoir CE sans brevet ? <b>Oui</b>		—
Peut-on avoir brevet sans CE ? <b>Oui</b>		—
Cas du cadre à tracteur	Non breveté	<b>CE impossible juridiquement</b>